

# L'INDEMNISATION DES PRÉJUDICES CORPORELS GRAVES EN AUTOMOBILE



Assurances dommages

Bulletin de participation sur [www.caritat.fr](http://www.caritat.fr)



## Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, chargés d'études, gestionnaires, régleurs des sinistres corporels automobiles graves...des sociétés d'assurance et de réassurance, de l'audit et du conseil.

## Pour obtenir quoi ?

S'initier à l'évaluation des préjudices corporels graves et appliquer les clauses du traité de réassurance.

## Quels objectifs pédagogiques ?

**Maîtriser** les contours de la notion de réparation intégrale.

**Identifier** le processus d'indemnisation.

**Évaluer** les postes de préjudices corporels graves d'une victime.

## Quelles méthodes mobilisées ?

Par des exposés synthétiques et des illustrations, ainsi que la présentation d'actualités législatives et jurisprudentielles et des échanges sur des cas pratiques.

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances techniques de base de la RC automobile et de l'assurance RC automobile.

## Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

## Qu'allez-vous apprendre ?

### Les bases de l'indemnisation des préjudices corporels graves

- Identifier les victimes de dommages corporels graves
- Comprendre les enjeux de l'expertise médicale
- Identifier les postes de préjudices indemnisables des victimes directes
- Calculer les principaux postes de préjudices
- Déterminer les modalités d'indemnisation : rentes ou capital
- Imputer le recours des tiers payeurs en droit commun
- Maîtriser les clauses de rentes des traités de réassurance : clause de rachat/clause de suivi de rentes
- Découvrir les enjeux de la prise en charge de la revalorisation des rentes

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

## Qui anime cette formation ?

**Sylvie Chanh,**  
Directeur – Département Sinistres  
& Services CCR Re



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**1<sup>er</sup> octobre 2024**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 18 h 00  
Caritat, Paris 8<sup>e</sup>

### Combien ça coûte ?

1650 € HT + TVA 20%, soit 1 980 € TTC.  
Les frais de participation couvrent les journées de formation, la documentation complète, les déjeuners et les pauses café.

## Qu'en disent les stagiaires ?

« Formatrice excellente : le discours est clair, précis et adapté à mon niveau. Les sujets abordés ont couvert un périmètre étendu. Bon support de travail. »

*JAK, Actuaire et Solvabilité & Actuariat Expert Réassurance – PACIFICA*

« Sujet très intéressant, bonne pédagogie de la formatrice, programme bien respecté, très bon échange. »

*JP, Actuaire certifié et Responsable Flotte automobile – GROUPAMA*

« Très pédagogique et structuré. Bon cas pratique en relation avec le contenu, bon supports ! »

*LB, Gestionnaire sinistre corporel – ADMIRAL GROUP*